

PROVINCE DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET
NGOKO

PREFECTURE DE YOKADOUNA

SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

N° _____ /PVRI/CF/B12/SP.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
D'INFORMATION TENUE
A GARI-GOMBO LE 10/03/2007
A/S de la FORET COMMUNALE (UFA
1476)

L'an deux mil sept et le dixième jour du mois de mars, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Préfet du Département de la Boumba et Ngoko, à la salle de délibération de la Mairie de Gari-Gombo, la réunion d'information au sujet de l'exploitation de l'UEFA 1476 de 34199 ha attribuée à la commune de Gari-gombo

Étaient présents :

- Les autorités administratives et communales ;
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune, et le Chef Section Forêts ;
- Le représentant de la société STBK ;
- Le coordonnateur de l'ONG CIFED ;
- Les Chefs et les populations de tous les villages de l'Arrondissement ;

(La liste des participants est jointe en annexe)

L'ordre du jour portait sur

- Mot de bienvenue de Monsieur le Maire de la commune de Gari-gombo ;
- Mot de Monsieur le Préfet ;
- Intervention de Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko ;
- Intervention du responsable de l'ONG CIFED ;
- Présentation du Partenaire : STBK ;
- Intervention du DPFOD/Sud (élite extérieur) ;
- Débats ;
- Recommandations ;
- Mot de clôture par Monsieur le Préfet ;

* Prenant la parole, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à Monsieur le Préfet ainsi qu'à sa suite. Il a précisé l'objet de la réunion et se dit rassuré que l'exploitation de cette forêt va réduire le chômage et la pauvreté. Merci à la société STBK pour avoir appuyé le processus. Merci au Gouvernement pour avoir donné cette portion de 34199ha de forêt à la commune.

* Quant à Monsieur le Préfet qui présidait, il s'est tout d'abord excusé car la réunion devait se tenir le 09 courant mais il a été empêché. Il poursuit, le processus de décentralisation est entrain d'amorcer la ligne droite. Raison pour laquelle des portions de forêt sont octroyées aux municipalités pour leur gestion. Et pour y arriver il faut passer par une démocratie tout azimuts (objectif du renouveau national). Nous sommes à la phase de prospérité prônée par le Chef de l'Etat et cela se justifie par l'octroi des zones de forêts à des municipalités. Le second objectif est le développement, afin que le vœux du président soit concrétisé. Nous sommes convaincus que d'ici 30 ans la Commune de Gari-gombo aura de quoi survivre même s'il n'y aura plus de RFA. Monsieur

le Maire a fait allusion à un Partenaire qui a aidé le Maire dans le processus. Nous venons ici dire merci à ce partenaire. Car, bien que n'étant pas sûr de tout dans ses fonds, il s'est tout de même engagé. Il est Question que nous regardions dans la même direction. Les egoïsmes personnels, la récupération de la rumeur, qui sont encore monnaie courante, doivent cesser pour laisser place à la modernité. La Forêt Communale bien que concernée par quelques villages seulement, est le bien de toute la communauté. C'est un bien des fils et filles de tout l'Arrondissement. Nous avons le devoir de réaliser les projets à caractère social et durables. Cette forêt Communale ne fera pas seulement vivre Gari-gombo mais tout le Cameroun. Merci à Monsieur le Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Sud ainsi qu'à Monsieur le Chef de service Provincial des communes pour leur présence. Nous ferons des propositions au conseil afin qu'il définisse des cadres d'executions de ce que la Commune entend faire.

- Le troisième intervenant fut le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune qui a donné un bref aperçu du processus d'acquisition de la forêt communale. Laquelle se trouve dans le domaine permanent. Dans bientôt l'exploitation doit commencer. Notre intérêt est de regarder dans le sens qui est celui du développement. Les revenus doivent servir aux actions du développement.

- La lecture du décret d'attribution a été faite par Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Gari-gombo.

- Quant au Coordonnateur de l'ONG CIFEJ, il a fait l'historique du processus et plus précisément l'implication de son ONG dans la sensibilisation (32 réunions organisées). Il a noté en passant qu'au début, cette forêt couvrait une partie du territoire de l'Arrondissement de Yokadouma mais aujourd'hui elle est circonscrite dans le ressort administratif de la Commune de Gari-gombo.

- La présentation du Partenaire STBK a été faite par Monsieur le Maire. Ce Partenaire dit n'avoir rien à dire. Il entend tout simplement travailler en collaboration avec la Mairie.

- Le Délégué Provincial des Forêts et de la Faune du Sud (élite extérieure) a pris la parole pour donner les avantages de la forêt communale, la différence avec les autres titres et les sanctions que courent la Marie si les prescriptions assignées à la gestion de ladite forêt ne sont respectées.

- Dans la phase des débats :

- les Chefs de Paya I et de Momzopia ont posé des questions respectivement sur le recrutement et sur la transformation des bois sur place. Répondant à ces deux questions, Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire soulignent : il est impossible de transformer le bois ici maintenant, mais dans quelques années on pourra le faire à la délignieuse. S'agissant du recrutement, certains postes reviennent aux employeurs de la STKB qui sont qualifiés à ces tâches. Quant aux autres postes, les locaux seront prioritaires. Mais il faut le reconnaître qu'on ne mettra à des postes que ceux qui sont capables, peu importe leur origine.

Monsieur ALOLO Konda (Conseiller municipal) suggère que l'exécutif communal ne doit pas entermer les résolutions de la réunion d'information mais que cela relève du conseil municipal.

• Des recommandations ont été faites

a) Le conseil municipal doit se réunir pour trouver un cadre de concertation qui puisse permettre à la commune d'engager la communauté sur la route du développement commencé, tout en faisant taire les querelles politiques et ne regarder que le développement comme point focal.

b) Utilisation des revenus

- Domaine socio-économique 50%
- Domaine fonctionnement de la commune 30%
- Domaine régénération forestière 10%
- Nourriture aux populations en fin d'année 10%

Monsieur le Maire a offert quelques présents aux populations

- 24 bœufs

- Vin

- Cartouches de cigarettes

- Sel

- Motivation aux conseillers et Chefs de village

La réunion a été clôturée par Monsieur le Préfet qui espère que cette forêt sera exploitée dans le respect des prescriptions qui lui sont assignées et que les revenus issus de cette exploitation sont gérés pour l'intérêt de toute la communauté.

C'est à 17 heures 25 minutes que Monsieur le Préfet a levé la séance

Fait à Gari-gombo, le 02 MAI 1987

LE RAPPORTEUR
LE CHIEF SECTION FORETS

Leopoldo Jean

Intéressés Principaux des Eaux et Forêts

LE PRESIDENT DE SEANCE
LE PREFET

